



# Période d'inscription

## Du 12 au 21 février 2025

## ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

### INSCRIRE MON ENFANT

Voici les étapes à suivre pour inscrire votre enfant pour une première fois :

1. Repérez votre école de quartier, soit l'école de votre aire de desserte, à l'aide de notre outil [Trouver mon école](#) sur notre site Web;
2. Prenez connaissance des documents, des formulaires et des informations disponibles dans la section [Admission et inscription](#);
3. Contactez votre école de quartier pour prendre rendez-vous. Vous devez y faire l'admission de votre enfant, et ce, même si vous souhaitez qu'il fréquente une autre école de notre Centre de services scolaire;
4. Lors de votre rendez-vous, vous devrez présenter les documents suivants :
  - L'original du certificat de naissance de l'enfant (grand format);
  - Le ou les documents d'immigration (si l'élève est né à l'étranger);
  - Une preuve de résidence sur le territoire de notre Centre de services scolaire, soit le permis de conduire d'un parent de l'élève ou tout autre document provenant d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental attestant l'adresse de l'élève.

### RÉINSCRIRE MON ENFANT

Pour les enfants qui fréquentent déjà l'une de nos écoles, vous pourrez compléter l'inscription en ligne entre le 12 et le 21 février 2025 par le biais de [Mozaïk-Portail](#). Le portail est aussi le moyen d'inscrire votre enfant au secondaire.

### POUR NOUS JOINDRE

Au téléphone : (418) 652-2121

Par courriel : [info@cssdd.gouv.qc.ca](mailto:info@cssdd.gouv.qc.ca)

Pour en savoir plus : [www.cssdd.gouv.qc.ca](http://www.cssdd.gouv.qc.ca)

### MATERNELLE 4 ANS

L'âge d'admission est fixé à quatre (4) ans révolus avant le 1<sup>er</sup> octobre 2025. La maternelle quatre (4) ans est un service éducatif à temps plein. Selon leur capacité d'accueil, ces écoles pourraient offrir ce service en 2025-2026:

- École L'Arbrisseau;
- École du Campanile;
- École L'Étincelle–Trois-Saisons (Trois-Saisons);
- École Les Primevères–Jouvence (Les Primevères);
- École des Pionniers (pavillon Marguerite-Bourgeois);
- École Saint-Louis-de-France;
- École Saint-Yves;
- École Les Sources.

**Chaque école confirmera le statut des demandes d'inscription le 9 juin 2025.**

### MATERNELLE 5 ANS

L'âge d'admission est fixé à cinq (5) ans révolus avant le 1<sup>er</sup> octobre 2025. Toutes nos écoles primaires offrent la maternelle cinq (5) ans à temps plein.

### NOS ÉCOLES

Notre Centre de services scolaire compte 22 établissements primaires et secondaires sur le territoire de l'arrondissement Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge ainsi que les villes de Saint-Augustin-de-Desmaures et de L'Ancienne-Lorette.

Pour connaître votre école de quartier et les services qui y sont offerts, nous vous invitons à consulter notre site Web.

**Centre  
de services scolaire  
des Découvreurs**

**Québec** 